

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

BRABANT WALLON
HAINAUT
LIÈGE
LUXEMBOURG
NAMUR

SOMMAIRE

1 - L'ASSOCIATION	1
2 - L'APW EST CONSULTÉE	5
3 - L'APW EST REPRÉSENTÉE	6
4 - L'APW SE RÉUNIT	7
5 - L'APW COORDONNE	12
6 - L'APW PARTICIPE	15
7 - LES SUPPORTS D'INFORMATION	16

1 - L'ASSOCIATION

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but d'assurer, aux cinq Provinces wallonnes (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur), tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Son équipe

Sous la Présidence de Serge Hustache, Député provincial hennuyer, le Secrétariat de l'Association est composé de sa Directrice, Annick Bekavac, Mélanie Bouffieux (Assistante de Direction), Margaux Delcourt (Juriste), Bruno de Viron et Quentin Delhayé (Conseillers).

Son Bureau

Le Bureau est composé des cinq Présidents de Collèges: Tanguy Stuckens (Brabant wallon), Serge Hustache (Hainaut), Luc Gillard (Liège), Stéphan De Mul (Luxembourg) et Jean-Marc Van Espen (Namur).

Le Bureau a pour missions de se prononcer sur des questions urgentes relevant de la compétence du Conseil d'administration auquel il est tenu de faire rapport, ainsi que d'exécuter les délégations qu'il reçoit dudit Conseil.

Ses missions

- Étude de questions générales, examen de problèmes soumis par ses membres et recherche de documentation (notamment en matière juridique).
- Organisation de journées/matinées d'étude thématiques.
- Remise d'avis aux Gouvernements wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des thèmes d'intérêt provincial.
- Représentation des Provinces wallonnes au sein d'organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral.
- Mise en place de moyens de communication destinés à mieux faire connaître les Provinces et leurs actions (www.apw.be, Cinq à la Une).
- Organisation de groupes de travail interprovinciaux en vue d'échanger sur les bonnes pratiques et de coordonner d'éventuelles prises de positions communes.

Son plan d'actions

Au vu du contexte actuel (crises successives...) et du cadre financier (financement des zones de secours), la direction de l'APW a tenu différents entretiens avec les Présidents de Collèges, les Directeurs généraux et financiers afin de connaître leurs besoins, leurs attentes et, ainsi, adapter les actions de notre Association.

Quel est le rôle « idéal » de l'APW ? Quelles sont les actions à privilégier et celles à abandonner ? Y a-t-il des thématiques à développer ? Quid de l'après 2024 ?...

Différentes idées ont émergé de ces rencontres, en termes de fonctionnement interne (suivi des avis rendus, circulation de l'information, réunions...), de visibilité et d'actions.

Ces moments ont permis à l'équipe d'établir un plan d'actions pour les années à venir.



Son Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'APW s'est réuni le 29 mars et le 21 juin 2022. Il est composé de 25 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques, à savoir:

Pour le Brabant wallon :

Tanguy Stuckens, Président du Collège

Isabelle Evrard, Députée

Fabienne Petitberghein, Conseillère

Hélène Morciaux, Conseillère

Joseph Tordoir, Conseiller

Observatrice:

Annick Noël, Directrice générale



Pour Liège :

Luc Gillard, Président du Collège

Katty Firquet, Députée

André Denis, Député

Julien Vandeburie, Conseiller

Rafik Raassaa, Conseiller

Observateur:

Pierre Brooze, Directeur général



Pour Namur :

Jean-Marc Van Espen, Président du Collège

Geneviève Lazon, Députée

Richard Fournaux, Député

Georges Balon-Perin, Conseiller

Dominique Notte, Conseiller

Observateur:

Valéry Zuinen, Directeur général

Pour le Hainaut :

Serge Hustache, Président du Collège

Fabienne Devilers, Députée

Pascal Lafosse, Député

Eric Massin, Député

Luc Parmentier, Conseiller

Observateur:

Sylvain Uystpruyst, Directeur général



Pour le Luxembourg :

Stéphan De Mul, Président du Collège

Coralie Bonnet, Députée

Jean-Marie Meyer, Président du Conseil

Thérèse Mahy, Conseillère

Xavier Kroëll, Conseiller

Observateur:

Pierre-Henry Goffinet, Directeur général

Son Assemblée générale

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 21 juin 2022. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2021 et le budget 2022 de l'Association et donné décharge aux administrateurs. Outre les membres du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de l'APW comprend les membres suivants :

Pour le Brabant wallon :

Sophie Keymolen, Députée

Marc Bastin, Député

Louison Renault, Président du Conseil

Marie-Louise Homs, Conseillère

Benjamin Goes, Conseiller

Stéphanie Bury, Conseillère

Observateurs :

Annick Noël, Directrice générale

Gilles Mahieu, Gouverneur



Pour Liège :

Muriel Brodure-Willain, Députée

Claude Klenkenberg, Député

Jean-Claude Jadot, Président du Conseil

Virginie Defrang-Firket, Conseillère

Guy Dubois, Conseiller

Vinciane Sohet, Conseiller

Alfred Ossemann, Conseiller

Observateurs:

Pierre Brooze, Directeur général

Hervé Jamar, Gouverneur



Pour Namur :

Amaury Alexandre, Député

Philippe Bultot, Président du Conseil

Jean-Marie Cheffert, Conseiller

Luc Delire, Conseiller

Christophe Gilon, Conseiller

Valérie Lecomte, Conseillère

Observateurs:

Valéry Zuinen, Directeur général

Denis Mathen, Gouverneur

Pour le Hainaut :

Fabienne Capot, Députée

Armand Boite, Président du Conseil

Philippe Dupont, Conseiller

Guillaume Farvacque, Conseiller

Valéry Gosselain, Conseiller

Laurence Meire, Conseillère

Gérard Waterlot, Conseiller

Observateurs:

Sylvain Uystpruyst, Directeur général

Tommy Leclercq, Gouverneur



Pour le Luxembourg :

Nathalie Heyard, Députée

Marie-Eve Hannard, Députée

Elie Deblire, Conseiller

Michel Jacquet, Conseiller

Carmen Ramlot, Conseiller

Francis Steifer, Conseiller

Observateurs:

Pierre-Henry Goffinet, Directeur général

Olivier Schmitz, Gouverneur

2 - L'APW EST CONSULTÉE

En vertu du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, l'avis de l'APW doit être sollicité pour tous les avant-projets de décrets, d'arrêtés ou de circulaires du Gouvernement wallon susceptibles d'influencer les finances ou la gestion des Provinces.

L'APW dispose d'un délai de 35 jours pour se positionner sur le texte qui lui est soumis à dater de la réception du dossier de demande d'avis complet.

En 2022, l'APW a remis des avis portant sur les documents suivants :

- avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2023
- avant-projet de décret portant sur le processus de fusion volontaire des Communes
- transposition de la Directive (UE) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public - Avant-projet de décret portant création d'un Code de l'information et de la relation citoyenne - Avant-projet de décret relatif à l'information et à la relation citoyenne pour les matières réglées à l'article 138 de la Constitution
- modification de la loi SAC
- réforme de la comptabilité provinciale
- atlas des voiries – Articles 49 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale
- avant-projet de loi portant reconnaissance de l'Union Bouddhiste de Belgique, encadrant ses missions et organisation
- avant-projet de décret insérant, dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, des dispositions relatives aux canaux de signalement et à la protection des personnes qui signalent une irrégularité au sein des services ou organes d'une autorité locale
- avant-projet de décret modifiant le Code de développement territorial et abrogeant le décret du 5 février relatif aux implantations commerciales
- avant-projet de décret modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en ce qui concerne les élections communales et provinciales
- avant-projet de décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)

3 - L'APW EST REPRÉSENTÉE

L'APW est représentée dans les organes suivants :

Par un membre de l'équipe :

- Chambre de recours régionale (L1218-1 CDLD),
- Collège de prévention (aide à la jeunesse),
- Comité C,
- Comité d'orientation « Circular Wallonia »,
- Comité d'orientation de la Centrale régionale de Mobilité,
- Comité de suivi FEDER-FSE,
- Commission nationale pour les Droits de l'Enfant,
- Conseil économique et social de Wallonie (CESE) – Pôle ruralité,
- Ecole d'Administration Publique WB – Collège scientifique,
- Groupement d'Informations Géographiques (GIG),
- IMIO – Observateur CA,
- Observatoire des Politiques culturelles (OPC),
- Partenariat wallon pour le développement durable.

Par un externe :

- Collège wallon de l'alimentation durable (CWAD),
- Comité C,
- Commission Coordination de chantiers – Impétrant,
- Commission de Promotion de la Santé à l'école,
- Commission des marchés publics – Fédéral,
- Commissions de conservation des sites Natura 2000,
- Commission transversale ATL-ONE,
- Conseil régional de la Formation (CRF).

4 - L'APW SE RÉUNIT

Groupes de travail thématiques :

L'APW organise régulièrement des groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales. Ceux-ci, réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens, permettent également l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre provinces. Il s'agit, en 2022, de :

- CEPLI,
- Communication,
- Culture,
- Égalité des chances,
- Finances et fiscalité,
- Formation,
- Impétrants,
- Ressources humaines,
- SAMI,
- Santé et social,
- Simplification administrative.

Focus :

CEPLI

La Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) regroupe les associations nationales des collectivités locales de niveau intermédiaire en Europe. En 2022, le groupe technique CEPLI s'est réuni à de nombreuses reprises afin de préparer les événements importants prévus dans le plan d'actions de cette année et les réunions techniques avec différents responsables européens : ESPON, INTERREG EUROPE et Comité Européen des Régions. Le groupe a également préparé la rédaction de la première Newsletter du réseau et en a assuré sa publication.

La Confédération a participé au « Sommet européen des régions et des villes de Marseille », le plus grand événement du Comité Européen des Régions (CdR) en 2022. Le Sommet européen a été une excellente occasion de promouvoir le rôle pertinent des Pouvoirs Locaux intermédiaires dans la préparation et la gestion des catastrophes.

La conférence politique annuelle de la CEPLI, quant à elle, s'est tenue avec une participation hybride (présentielle et en ligne) le mardi 17 mai 2022 au siège de l'Association des Provinces Polonaises. Aux côtés de représentants du monde académique de différents pays européens, des principales institutions européennes et d'organisations financées par des programmes européens, les représentants politiques et techniques des associations nationales de collectivités locales intermédiaires qui composent la CEPLI se sont réunis à Cracovie pour mener une réflexion sur la résilience territoriale dans un contexte de crises multiples - sanitaire, économique, climatique et l'invasion de l'Ukraine.

Enfin, dans le cadre de la Semaine européenne des Villes et Régions, la CEPLI a organisé, le 13 octobre 2022, un atelier sur le thème de la résilience et de l'efficacité énergétique.

Formation

Dans le domaine de la formation, l'APW réunit, tous les mois, son Bureau Formation, composé des directeurs généraux et inspecteurs généraux de la Formation de chaque Province, pour coordonner les travaux des différents groupes de travail sectoriels.

En novembre, l'ensemble des dossiers a été parcouru par les Député(e)s provinciaux/ales en charge de la matière.

Formations aux métiers de la sécurité

POLICE - Suite à la table ronde organisée par Madame Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur, au sujet de l'organisation des formations pour les policiers en 2021, deux projets de documents nous ont été présentés : l'un concernant la réforme du financement et l'autre concernant les contrats de gestion. Les écoles ont soumis à la Ministre de l'Intérieur des contre-propositions quant à ces contenus.

Toujours dans ce cadre, la Ministre a travaillé à l'élaboration d'une note d'orientation 2022-2032 (sa ligne de conduite, ses grandes orientations en termes de formation).

En octobre dernier, un nouveau projet de contrat de gestion a été adressé aux écoles. Celui-ci ne tient toujours pas compte de nos avis, remarques et, plus important, ne fixe toujours pas le cadre budgétaire. Or, les Provinces ne peuvent s'engager sur un contrat de gestion sans en connaître les implications budgétaires. L'APW et les écoles ont donc demandé des précisions à la Ministre.

Enfin, nous avons reçu les conclusions du premier audit à la suite desquelles la Police fédérale et le SPF Intérieur ont rédigé un document de suivi des recommandations de la Cour des Comptes, qui définit les actions qui devraient être mises en œuvre. Le document fait clairement apparaître un refus d'augmentation du financement destiné à la formation des policiers. Dans ce contexte, la conclusion de contrats de gestion avec les pouvoirs organisateurs des écoles de police est rendue encore plus incertaine.

FEU - Avec les écoles du feu, deux principaux dossiers nous ont occupés ces dernières années : la matrice des spécialités et le projet de révision des subsides du KCCE (centre de connaissance pour la sécurité civile).

Concernant la matrice, le KCCE voulait présenter celle qui avait été dégagée il y a quelques années au Ministre pour la valoriser. Or, cette matrice reprenait un certain nombre d'enjeux en termes de subsides et ne devait donc pas bloquer les écoles dans l'organisation de formations, nécessaires pour le PO et pour les zones de secours de la Province.

Les écoles du feu se sont donc naturellement plutôt tournées vers un système de leads, qui permettent de s'unir entre écoles, pour ne pas faire 5 fois les mêmes choses et les mêmes investissements.

Il a été décidé de demander une position du KCCE avant de se lancer dans la mise en œuvre d'une telle proposition.

Pour ce qui est du projet de révision des subsides du KCCE, les travaux ont débuté en 2022 avec, pour but, la révision complète de l'AR formation.

Ainsi, 3 groupes de travail techniques ont vu le jour, pour travailler sous l'égide du Conseil supérieur de la Formation :

- GT subventionnement (revalorisation et mode de financement de la formation),
- GT formation des pompiers (révision du contenu de la formation pour répondre davantage aux attentes du terrain),
- GT CAF (devenir du certificat d'aptitude fédéral, son adaptation et son organisation).

L'APW (représentée par les directions d'écoles du feu) a participé à toutes les réunions des groupes de travail et ces travaux ont été concertés entre Provinces par le GT écoles du feu de l'APW et son Bureau Formation.

Les conclusions finales de ces travaux seront connues en 2023.

AMU - Le SPF Santé publique travaille à la modification de l'arrêté royal formation pour les secouristes-ambulanciers, ce qui permettra une revalorisation des subsides aux écoles.

En effet, dans les propositions de modifications de l'AR, il est suggéré de revoir les montants (augmentation des subsides de 23 % et augmentation des droits d'inscription de 89 % pour la base et 101 % pour la permanente). Toutefois, le subside ne couvre absolument pas les frais de la formation du secouriste ambulancier puisqu'il ne correspond même pas tout à fait à l'indexation des montants de l'AR qui aura dû avoir lieu depuis 2000.

Dès lors, les Provinces et l'APW ont demandé à pouvoir réaliser une analyse des coûts effectifs des formations. Ce relevé permettra de déterminer le gap qui existe entre ceux-ci et le financement apporté.

Par ailleurs, le service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) travaille sur le profil du métier de secouriste-ambulancier et, par conséquent, sur la définition de la formation qui s'y attache. Pourtant, aucune école d'AMU n'a été consultée/intégrée à ce groupe de travail. L'APW a donc interpellé la FWB pour lui rappeler la nécessité d'impliquer les acteurs de terrain dès le début du travail

Formations pour les agents des pouvoirs locaux et provinciaux

Les directeurs d'écoles se réunissent régulièrement sous l'égide de l'APW afin d'échanger leurs bonnes pratiques sur des thématiques spécifiques. En 2021 et 2022, ce sont les conventions avec le Conseil régional de la Formation (CRF) qui les ont occupés. En effet, celui-ci a soumis aux Provinces un projet d'avenant à la convention cadre du 7 septembre 2006 concernant la formation des agents des pouvoirs locaux en Région wallonne.

En toile de fond des discussions autour de cette convention, réside la question des Appuis Formations et de la convention qui les régit (anciennement appelés « Ensembles de formations »). Les concernant, un courrier a été adressé au CRF, à la signature des Députés en charge de la Formation, afin de mettre un terme à cette expérience pour accorder l'autonomie aux Provinces de poursuivre tout ou partie des missions dévolues aux Appuis Formations dans le cadre de leurs activités de supracommunalité.

Enfin, cette année, les pédagogues se sont également réunis afin d'établir un modèle commun de formulaire d'évaluation à chaud pour les formations à distance.

Santé

Les membres de ce groupe de travail se sont réunis les 25 janvier, 30 mai et 5 octobre. Parmi les dossiers qui ont occupé l'année 2022, citons :

- le processus participatif Proxisanté dont l'objectif est d'aboutir, en 2023, à un décret relatif à l'organisation de la 1ère ligne d'aide et de soin dans le cadre du Plan de relance qui préconise un système de soins intégrés. Les membres ont ainsi communiqué une note à l'AViQ et certains d'entre eux ont participé aux ateliers de juin et de septembre ;
- la rencontre avec la Ministre de la Santé : celle-ci devait se tenir en décembre mais a finalement eu lieu en janvier 2023. Une note reprenant les enjeux provinciaux en matière de santé a cependant été transmise au cabinet pour préparer la réunion ;
- la promotion de la santé à l'école : suite au courrier reprenant l'ensemble de nos préoccupations qui a été transmis à la Ministre Linard et à l'ONE, nous avons poursuivi les contacts avec la nouvelle Commission PSE (suite au renouvellement des mandats) pour examen et avis complémentaire éventuel, notamment dans le cadre des travaux de préparation de l'arrêté « Missions » ;
- la matinée d'étude inter-observatoires, qui s'est tenue le 8 novembre au Delta à Namur (détails p. 12)

Culture

En 2022, les travaux de la plateforme « Culture » se sont poursuivis. Cette plateforme se réunit, à fréquence régulière, en présence de l'administration générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Provinces autour d'enjeux culturels identifiés en commun dans le respect de l'autonomie de chacun.

Dans une perspective de collaboration, des échanges et réflexions se sont tenus autour de politiques culturelles telles que, notamment :

- la mise en place d'un outil de cartographie unique qui soit la synthèse des outils cartographiques des Provinces afin d'agir dans les zones blanches tout en renforçant l'existant ;
- les pistes d'amélioration du dispositif décrétoal consacré aux centres culturels et le suivi des inquiétudes du secteur ;
- le soutien à la diffusion qui n'a, à ce jour, pas de base légale ;
- l'état des pratiques des Provinces au sujet des bibliothèques itinérantes ;
- le décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) ;
- le gardiennage de musées dont le personnel de sécurité doit désormais être formé de manière spécifique, ce qui engendre une importante inflation des coûts.



En parallèle de ce travail réunissant les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Provinces wallonnes en matière culturelle, une rencontre s'est tenue le 21 septembre 2022 en présence de la Ministre Bénédicte Linard. Ce rendez-vous était l'occasion de faire le point sur les travaux de la plateforme inter-administrations et d'échanger sur les thématiques susmentionnées.

Ressources humaines

En janvier, l'APW a organisé une matinée d'étude consacrée aux enjeux en matière de ressources humaines en période de transformation pour les Provinces wallonnes. A cette occasion, Messieurs Pierre Joassart, avocat associé, et Bauduin Auquier, Maître de conférence invité à l'ULouvain, ont partagé un certain nombre de réflexions sur la manière d'accompagner le changement au sein des organisations et particulièrement des Provinces.

Au cours de l'année, le groupe de travail RH de l'APW réuni à quatre reprises pour évoquer différents sujets comme l'attractivité de la fonction publique locale, l'adhésion au nouveau marché public de service relatif à l'organisation d'un second pilier de pension pour les agents contractuels ou la question de l'organisation du temps de travail.

Le GT RH a également préparé et assuré le suivi de la participation de l'APW aux travaux du Comité C et particulièrement son groupe de travail chargé de débattre de l'actualisation des principes de la fonction publique locale et provinciale. L'objectif étant d'apporter des éléments d'attractivité et de modernité dans la gestion des pouvoirs locaux.

Egalité des chances

En 2022, le protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne, l'Association des Provinces wallonnes et les Provinces relatif à la politique locale pour l'égalité des femmes et des hommes s'est poursuivi.

Ainsi, le Comité de gestion s'est réuni les 10 février, 1er avril et 6 décembre 2022 en vue d'analyser les plans d'actions 2023 des Provinces ainsi que les rapports d'activités et pièces justificatives 2021.

5 - L'APW COORDONNE

La matinée d'étude RH : l'accompagnement du changement

Le 18 janvier dernier, l'APW a organisé une matinée d'étude intitulée « Accompagnement du changement » consacrée aux incidences de la réforme du financement des zones de secours sur l'organisation des Provinces et de leur personnel.

En présence des Présidents de Collèges, des Députés en charge du personnel, des Directeurs généraux et financiers et des responsables de services RH, des débats et partages d'expériences se sont tenus à l'issue d'une présentation découpée en deux parties :

- un « focus juridique », présenté par Maître Pierre Joassart (avocat), consacré à la gestion des services en réorganisation suite à la réforme (mise à disposition, mobilité externe, accompagnement au reclassement, régime de fin de carrière...) ;
- un « focus politique RH », présenté par Bauduin Auquier (maître de conférence à l'UCL), relatif à la fonction RH dans un contexte de transformations structurelles : rôles, méthodes, jalons (au travers de quelques processus RH).

La matinée d'étude inter-observatoires : « L'observation de la santé et de ses déterminants au service de la décision et de l'action »

L'APW a organisé, le 8 novembre au Delta à Namur, une matinée d'échanges sur l'observation de la santé, en collaboration avec les observatoires provinciaux, à l'occasion de la sortie des tableaux de bord de la santé.

Différentes thématiques ont été abordées :

- des conventions inter-observatoires/AViQ : pour quoi faire ?
- les données socio-sanitaires au service des acteurs locaux et de la promotion de la santé,
- quelques données de santé en Wallonie,
- l'apport provincial dans l'information sanitaire,
- des portraits santé du territoire du sud-entre-Sambre-et-Meuse, un exemple de collaboration.

La matinée s'est terminée par une séance de questions-réponses. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

La campagne de communication positive commune aux cinq Provinces wallonnes

Au travers du slogan « Ma Province, mon capital », les Provinces se sont unies pour diffuser un même message afin de montrer qu'elles se préoccupent de l'essentiel : le bien-être des citoyens. Dans une société post-Covid, qui fait face à une crise internationale, l'humain doit prévaloir et ce dernier était précisément à l'honneur dans cette campagne puisque chaque métier est représenté par un agent provincial exerçant cette profession au quotidien. Dix compétences ont été choisies et déclinées en douze métiers.

La campagne s'articule autour du préfixe « PRO ». Pro comme Province. Un préfixe qui est positif, volontariste et affiche une double intention : celle de la proximité et du professionnalisme.

C'est la société montoise « Just let Minot » qui a remporté le marché pour la réalisation de la campagne (affiches, page web et scénario pour la capsule vidéo). Cependant, le service communication de la Province de Hainaut a réalisé le spot TV de 20 secondes.

La campagne a débuté le 23 mai pour un mois avec un message identique dans toute la Wallonie afin d'en maximiser l'impact.

Concernant la diffusion, la campagne s'est déclinée en télévision via la régie publicitaire IP (meilleure audience), dans les salles de cinéma, sur des Billboards (panneaux de 20 m² à l'entrée des grandes villes) et via des camions LED en stationnement dans des lieux stratégiques. Elle a également été diffusée sur les réseaux sociaux provinciaux et sur les télévisions locales, en fonction des partenariats dont chaque Province dispose.

La campagne a été très bien accueillie dans les différentes Provinces car il y avait un besoin très marqué de reconnaissance de la part du personnel. De plus, il s'agit d'une campagne très positive, qui valorise le travail mené au quotidien par les agents.



L'opération Place aux enfants

Le 15 octobre 2022 se tenait l'opération Place aux enfants, de retour "en forme" (après deux années de restrictions sanitaires) avec, pour thème, « Un esprit sain dans un corps sain, on y a tous droit ».

« Un esprit sain dans un corps sain », une citation bien connue de la majorité d'entre nous, quelle que soit sa référence philosophique, sportive, familiale... Si son sens est limpide, chaque être humain a-t-il accès à cet équilibre entre le mental et le physique ?

Nous voulions que cette année soit positive : nous pouvons à nouveau fréquenter les salles de sport, laisser tomber les masques en classe, manger entre amis au restaurant... sans pour autant négliger sa santé ou celle des autres.

Ce thème nous paraissait donc être une évidence.

Ainsi, le samedi 15 octobre dernier a été l'occasion, pour les organisateurs, de proposer aux enfants des espaces de découverte accompagnés de temps de réflexion sur l'importance de l'accès, pour chacun, au bien-être mental et physique.

Pour ce faire, Place aux enfants abordait, avec les plus jeunes, des sujets tels que la santé, l'alimentation, le sport ou encore le bien-être, à travers des activités et visites diverses et variées.

Comme d'habitude, ils ont également découvert la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive de leur quartier, de leur Commune. Ce jour-là, le « monde des adultes » s'ouvre à la curiosité des 8-12 ans. Les lieux qui leur sont habituellement inaccessibles leur sont ouverts pour les emmener à la découverte de l'envers du décor qu'est l'univers quotidien des adultes.

Encadrés par des accompagnateurs soucieux de susciter leur questionnement, les plus jeunes ont pu prendre conscience qu'ils ont une place dans la société, un rôle à y jouer.

Les valeurs telles que le vivre-ensemble, l'échange, le partage, la solidarité, l'autonomie, la recherche du bien commun et la démocratie sont au centre de cette journée.

Plus d'information sur le site Internet de l'opération : www.placeauxenfants.be

6 - L'APW PARTICIPE

Tous les ans, l'APW participe à diverses actions permettant de mettre en avant l'Institution provinciale et les services qu'elle offre aux Communes, aux citoyens, aux associations... Il s'agit d'événements tels que la participation de l'Association au soutien au volontariat ou au salon Municipalia.

Le soutien au volontariat

Depuis 15 ans, les Provinces wallonnes et la COCOF proposent une formule de soutien au milieu associatif en leur accordant une assurance gratuite en responsabilité civile et accidents corporels pour le personnel volontaires actif au sein de ces associations.

Bien qu'ayant connu un léger fléchissement en 2021 en raison de la pandémie de Covid, les demandes de reconnaissance des associations ont à nouveau augmenté en 2022, ce qui témoigne de l'intérêt de celles-ci pour le soutien proposé. L'Association des Provinces wallonnes assure la coordination et la gestion du financement accordé par la Loterie Nationale dans le cadre de cette initiative.

Le Salon Municipalia

Ce salon s'est tenu les 21 et 22 avril 2022 au WEX de Marche-en-Famenne. Cette année, il a été décidé de réduire la surface du stand pour occuper un espace de 10 m x 7 m au même endroit, face au stand des pouvoirs locaux. C'est la société Standform qui s'est occupée de la réalisation du stand.

Ainsi, sous le slogan « Ma Province, mon capital proximité », les Provinces et l'APW ont répondu présentes pour discuter, avec d'autres mandataires locaux, des missions essentielles ainsi que des services qu'elles rendent aux citoyens et aux Communes, à travers la campagne de communication qu'elles ont menées ensemble.

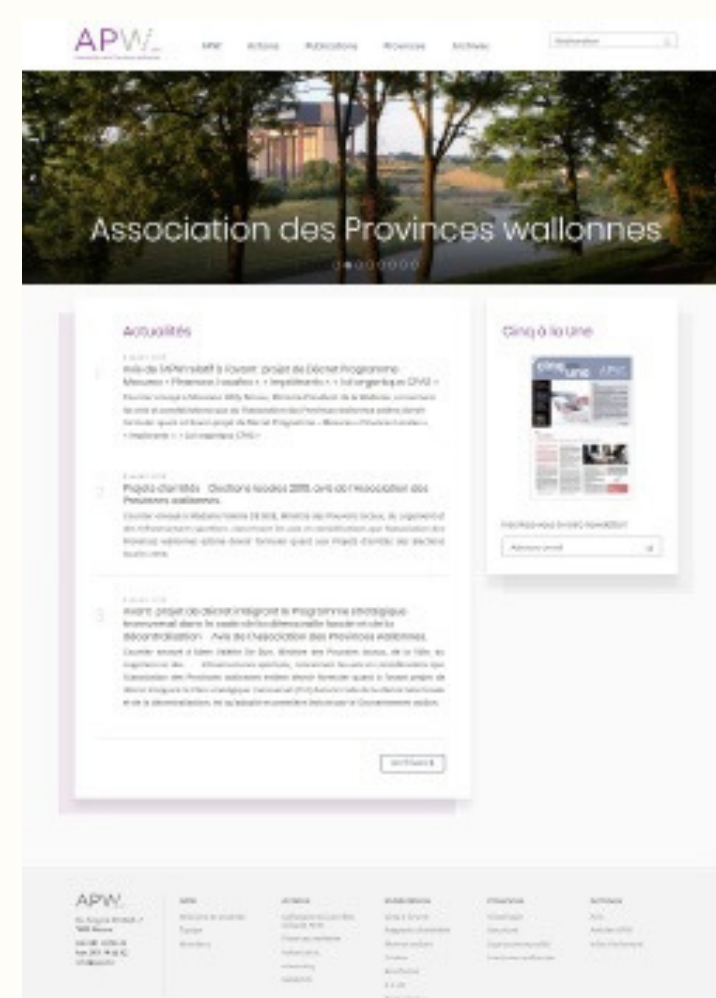
Invitées à se réinventer dans un paysage institutionnel en mutation, les Provinces wallonnes se sont donc unies pour diffuser un même message : « Ma Province, mon Capital ». Le cœur du « business » des Provinces ? L'humain. Un capital précieux, véritable pari sur l'avenir, que l'APW a souhaité mettre en avant au salon Municipalia.



7 - LES SUPPORTS D'INFORMATION



Une newsletter informatique, « Cinq à la Une »
(inscription via notre site Internet)



Un site Internet :
www.apw.be



<http://www.brabantwallon.be/>

<http://portail.hainaut.be/>

<http://www.provincedeliege.be/>

<http://www.province.luxembourg.be/>

<http://www.province.namur.be/>